

BUDGET PRIMITIF 2017 – ELEMENTS A RETENIR

Pas de hausse des impôts

Pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements

- des recettes de fonctionnement restent identiques à celles de 2016
- les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante :
 - maintien à l'identique des dépenses d'ordre général (011)
 - + 50 000 € de dépenses de personnel qui s'explique par :
 - inscription des TAP au compte 6219 (autrefois au 6288)
 - augmentation du temps de travail de l'agent de cantine
 - rémunération du secrétaire général sur 12 mois au lieu de 9
 - revalorisation des agents de catégorie C décidé par le Gouvernement
 - retour de l'ATSEM à 100 %
 - + 10 000 € en emprunt car 1 échéance de l'emprunt principal de fin 2016 passera sur 2017.

Principaux investissements prévus en 2017 :

- conteneurs enterrés du lotissement LE VILLAGE (fin) et aménagement du haut de Lezuis : 17 000 €
- **subvention pour la réalisation des logements sociaux du bois du Rohic : 14 000 €**
- **mise en accessibilité des bâtiments communaux : 10 000 €**
- **modification du PLU : 8 000 €**